Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260205-09_02_2026-DE

SEANCE DU 05 février 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N° 09.02.2026 : Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif :

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Après en avoir délibérés, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS